

Communiqué de presse

Marseille, le 28 mars 2024

Si l'entreprise est le point de convergence entre CCI et Urssaf, chaque réseau agit à son service selon des missions distinctes. Mais n'oublions pas que celles-ci sont complémentaires et poursuivent le même objectif : une économie résiliente et durable.

Parce que l'accompagnement des entrepreneurs en termes de création, développement et transmission (CCI) ne peut se faire sans l'accompagnement des employeurs et indépendants en matière de protection sociale (Urssaf), une meilleure synergie entre ces acteurs est essentielle.

C'est justement l'objet de la convention de partenariat établie à l'échelle régionale entre la Chambre de Commerce et d'Industrie et l'Union de Recouvrement de Sécurité Sociale et Allocations Familiales.



Philippe Renaudi, président CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Christian Mabboux, président du Conseil d'Administration URSSAF Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Franck Barbe, directeur régional URSSAF Provence-Alpes-Côte d'Azur

Une collaboration régionale en 3 axes

Le rapprochement entre la CCI et l'Urssaf en Provence-Alpes-Côte d'Azur était déjà effectif, qui plus est durant la crise Covid : ce partenariat noué pour 3 ans souhaite aller plus loin en consolidant le partage de connaissance et d'expertise, en renforçant la collaboration des conseillers sur le terrain, dans le but d'accroître la connaissance du tissu économique régional et donc d'optimiser la qualité de services auprès de ceux qui entreprennent dans les territoires. Cela se traduit de la manière suivante.

Contacts Presse

CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur : Valérie Marquet - 06 16 800 444 - valerie.marquet@paca.cci.fr
Urssaf Provence-Alpes-Côte d'Azur : Marie Lapina - 06 88 11 26 25 - marine.lapina@urssaf.fr

- **Poursuivre l'échange de données économiques**

C'est ce que permet le [Club de la Conjoncture régional lancé dès octobre 2022](#) à l'initiative de la CCI de région et dont les réunions régulières entre acteurs consulaires et publics, dont l'Urssaf, produisent une synthèse d'indicateurs clefs en matière d'activité et d'emploi. Un document publié à l'issue des échanges ([3^e Data Express en décembre dernier](#)) est l'exemple concret de cette mise en commun de données significatives, extraites de Stat'UR, la revue trimestrielle de l'Urssaf analysant la conjoncture économique régionale, et du Baromètre de conjoncture trimestriel de la CCI de région.

- **Amplifier les actions communes pour les entreprises**

La CCI et l'Urssaf Provence-Alpes-Côte d'Azur s'engagent à interagir au plus tôt pour prévenir puis résoudre les difficultés rencontrées par les entrepreneurs : employeurs et indépendants. Dans ce cadre, les partenaires peuvent être amenés à planifier conjointement des actions de sensibilisation auprès des entreprises de la région et à organiser des sessions d'information et de conseil.

- **Renforcer l'accueil des travailleurs indépendants**

Afin d'améliorer la qualité de service rendu aux usagers et de renforcer la proximité, l'Urssaf Provence-Alpes-Côte d'Azur a développé 3 accueils communs dédiés aux travailleurs indépendants : dans ses locaux de Marseille-Joliette, Toulon et Nice, ils pourront bénéficier de réponses de premier niveau sur des sujets relevant de la compétence des CCI, sujets auxquels les conseillers Urssaf sont formés.

« En tant qu'élu CCI, je suis un chef d'entreprise, donc je sais combien l'accompagnement à la création et au développement commercial a autant d'importance que l'aide apportée à l'employeur. Ces leviers de performance ne peuvent exister l'un sans l'autre : il n'y a pas la liberté de produire d'un côté et les obligations de l'autre, pas de compétitivité économique sans contributions sociales et solidaires. Aussi, je me réjouis de renforcer le travail en mode rapproché avec l'Urssaf au niveau régional : cela ne peut qu'aller dans le bon sens commun. »

Philippe RENAUDI

Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Provence-Alpes-Côte d'Azur

« Au quotidien l'Urssaf articule ses actions au service de la réussite des entreprises. Nous souhaitons être présents à chaque moment clé de la vie de l'entreprise pour conseiller, accompagner et sécuriser. »

Christian MABBOUX

Président du Conseil d'Administration de l'Union de Recouvrement de Sécurité Sociale et Allocations Familiales Provence-Alpes-Côte d'Azur

« Le partenariat avec la CCI de région est un partenariat diversifié permettant de mettre en commun nos actions au service des entreprises et plus globalement de travailler de manière coordonnée sur notre situation économique régionale »

Franck BARBE

Directeur régional de l'Union de Recouvrement de Sécurité Sociale et Allocations Familiales Provence-Alpes-Côte d'Azur

CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le réseau agit auprès de plus de 388 200 entreprises du commerce, de l'industrie et des services, dont 3 600 exportateurs. Chaque année, ce sont 39 800 TPE et PME sensibilisées, 8 300 accompagnées en proximité, 722 à l'international. Ce sont aussi 7 700 apprenants dans 22 établissements de formation et La gestion ou gestion de 30 équipements et infrastructures en région.

Urssaf Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'Urssaf a pour missions le financement de la protection sociale au quotidien, l'accompagnement des entreprises, la garantie des droits sociaux ainsi que l'équité entre les acteurs économiques. En 2023, l'Urssaf Paca a accompagné près de 740 000 entreprises et recouvré 35 milliards d'euros, redistribués pour financer notre système de protection sociale.

Contacts Presse

CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur : Valérie Marquet - 06 16 800 444 - valerie.marquet@paca.cci.fr
Urssaf Provence-Alpes-Côte d'Azur : Marie Lapina - 06 88 11 26 25 - marine.lapina@urssaf.fr